

**Allocution de Monsieur Michel CARRIÉ,
représentant Madame la Secrétaire générale de la Francophonie,
au colloque sur « indépendance des hautes juridictions et
autonomie budgétaire » de l'Association des hautes juridictions de
cassation des pays ayant en partage l'usage du français,
Bruxelles, les 9 et 10 octobre 2017**

Permettez-moi tout d'abord de vous présenter les salutations chaleureuses de Madame Michaëlle JEAN, Secrétaire générale de la Francophonie, qui suit avec attention toutes les initiatives visant à renforcer l'État de droit, lutter contre l'impunité, promouvoir une justice forte et indépendante dans ses États membres et dynamiser les échanges et la réflexion juridique dans l'espace francophone.

Elle attache un intérêt tout particulier aux activités que l'Association des cours judiciaires suprêmes francophones, l'AHJUCAF, votre réseau, a déployé et déploie dans ce domaine depuis 2001. Elle connaît votre action en faveur du renforcement des capacités des magistrats et l'implication de vos hautes juridictions.

La Secrétaire générale se joint aux autorités du pays hôte, la Belgique, et à la Cour de cassation de Belgique, juridiction organisatrice, pour souhaiter la plus cordiale bienvenue aux participants à ce colloque de haut niveau, en formant le vœu que leurs travaux contribuent, de façon significative, à l'objectif général de cette rencontre, à savoir, permettre aux juridictions et hauts magistrats ici présents d'échanger, dans une approche comparative, et avec le concours d'experts, sur l'indépendance des hautes juridictions et ses liens, voire « sa dépendance » de leur autonomie budgétaire.

Elle mesure ici la portée de votre réunion cette année, à Bruxelles, grande capitale culturelle, ville de diversité si conforme au génie de la Francophonie, Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, mais aussi Bruxelles, capitale de l'Europe, espace d'intégration, d'harmonisation juridique, unique et novateur qui constitue, j'en suis convaincu Mesdames, Messieurs, un heureux symbole pour vos travaux à venir.

L'indépendance de la justice, votre indépendance, est une vertu cardinale à laquelle vous aviez déjà consacré votre congrès triennal en 2007. C'est un acquis qui ne le reste que s'il est toujours défendu avec vigilance, et il est tout à fait intéressant que vous ayez jugé utile de l'examiner aujourd'hui à l'aune si précisément pertinente de l'autonomie budgétaire de vos hautes juridictions.

Ce colloque, cette thématique, attestent, si besoin était, de l'engagement permanent de vos institutions pour défendre l'État de droit et contribuer au développement des pratiques démocratiques à travers l'affirmation de la primauté du droit.

La Secrétaire générale de la Francophonie tient à vous redire ici, l'implication forte de la Francophonie auprès de ses États, de leurs gouvernements, de leurs institutions et des citoyens pour œuvrer au renforcement de l'accès à la justice, d'une justice fiable et indépendante, garante de l'État de droit, des droits et des libertés.

Il s'agit là d'un axe majeur et structurant de l'action francophone, constamment réaffirmé depuis les déclarations de Bamako, en 2000, de Saint-Boniface en 2006, et les déclarations ayant conclu les travaux des 3^e et 4^e Conférences des ministres francophones de la justice, au Caire en 1995 et à Paris en 2008.

Le récent Sommet des Chef d'États et de gouvernement francophones de Madagascar a encore mis l'accent sur la nécessaire corrélation entre justice, droits de l'Homme, démocratie et développement.

Votre réflexion a assurément toute sa place et toute sa légitimité dans ces dispositifs.

Il est patent qu'à l'heure de la mondialisation, de la judiciarisation croissante des rapports sociaux et des échanges, de l'accélération du temps pour la résolution des conflits et la sanction des délits, les attentes des citoyens, de la société, pèsent plus encore aujourd'hui qu'auparavant sur le juge, les juridictions et la sérénité de leurs travaux.

L'information toujours plus immédiate, et souvent de ce fait, moins raisonnée, et ses corollaires revendiqués, la transparence, l'exemplarité,

sont autant de défis qui rendent plus prégnante la nécessaire quête d'indépendance judiciaire, en particulier dans l'espace francophone.

A l'aune de ces constats et éléments, votre réflexion prend une actualité et une dimension qui dépassent largement une simple approche professionnelle, et il est tout à l'honneur de l'AHJUCAF de s'en être saisi.

Une autonomie budgétaire pour les hautes juridictions :
quelle autonomie ?,
sous quelle forme ?,
par rapport à qui ?,
comment la faire respecter et par qui ?.

Telles sont une partie des nombreuses questions de fonds sur lesquelles vous avez décidé d'échanger et de confronter positivement vos expériences et vos approches, dans le plein respect de la diversité de vos cultures juridiques, diversité si caractéristique de l'espace francophone, et pour l'enrichissement des pratiques de chacun.

La Francophonie est aussi convaincue que le droit constitue, pour la communauté francophone, un levier essentiel dans l'affirmation de ses valeurs fondamentales communes.

Cela passe, comme le recommande la Déclaration de Paris, adoptée le 14 février 2008 par les ministres francophones de la justice, à l'issue de leur quatrième Conférence ministérielle, par le fait que notre coopération juridique et judiciaire francophone mette l'accent sur la promotion de l'expertise et la diffusion du droit.

La promotion d'une approche partagée et bien comprise de l'État de droit ne peut se passer de ces éléments, et permettez-moi de souligner ici l'apport significatif de l'AHJUCAF.

Vos congrès et les différentes manifestations scientifiques connexes que vous organisez, ouvrent le champ à l'expression de l'expertise juridique et judiciaire francophone dans ce qu'elle a de plus approfondie.

A cet égard, permettez-moi de souligner et saluer ici la grande qualité du travail produit par l'AHJUCAF, votre réseau, dans le cadre de la mise en œuvre d'importants programmes sur les cours suprêmes dans la

prévention de la lutte contre le terrorisme au Moyen Orient en 2015, et au Sahel de 2016 à 2018, développé avec le soutien du Comité contre le terrorisme du conseil de sécurité des Nations unies et l'OIF.

Il s'agit là d'une remarquable contribution. La Francophonie, plus encore aujourd'hui qu'hier, est mobilisée pour contribuer à la lutte contre l'intolérance, la négation de l'humanité, les discours de haine et la remise en cause des valeurs de solidarité, de partage et de respect des droits et des libertés qui constituent notre patrimoine commun. Le droit et la justice doivent rester au cœur de ce combat.

Sur un autre plan, la base de données jurisprudentielles des cours suprêmes francophones, JURICAF, que vous avez mis en ligne, a vocation à constituer un remarquable outil d'information juridique, qui vient s'insérer dans le vaste dispositif d'appui à la diffusion du droit que l'Organisation internationale de la Francophonie s'emploie à mettre en place dans l'espace francophone.

Enfin, s'il ne me revient pas d'aller plus avant sur le contenu des présentations et exposés qui seront faits dans les différents ateliers prévus durant ce colloque, nous savons que vos travaux déboucheront sur de fructueuses conclusions qui viendront enrichir la réflexion francophone.

Je voudrais seulement vous confirmer toute l'attention et la disponibilité de l'Organisation internationale de la Francophonie pour accompagner, encourager et relayer ces conclusions et recommandations, dans la mesure de ses moyens.

Je souhaite une pleine réussite à vos travaux, et vous remercie de votre attention